



**RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 10 octobre 2024

LE RECTEUR ET LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ARS EN VISITE À L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE AUTISME DE L'ÉCOLE EDMOND ALBIUS À ST-PIERRE

Ce jeudi 10 octobre 2024, le recteur de région académique, Pierre-François Mourier, et le directeur général de l'Agence Régionale de Santé (ARS), Gérard Cotellon, se sont rendus à l'école Edmond Albius à Saint-Pierre pour visiter l'unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA), une structure ouverte depuis la rentrée scolaire 2024.

Une initiative au service des élèves autistes

L'UEEA de l'école Edmond Albius s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale autisme au sein des troubles du neurodéveloppement (TND), visant à améliorer la scolarisation inclusive des élèves avec des troubles du spectre de l'autisme (TSA). Ce dispositif accueille actuellement cinq enfants âgés de 6 à 11 ans, domiciliés dans la région sud, nécessitant une prise en compte adaptée de leurs besoins spécifiques. La création de cette unité, ainsi que de trois autres dans l'académie à la rentrée scolaire, reflète un engagement fort en faveur de la scolarisation inclusive, offrant aux élèves un environnement sécurisé et propice à leur développement.

Une offre renforcée pour les jeunes autistes

À la rentrée 2024, l'offre spécifique dédiée à la scolarisation des jeunes porteurs de troubles du spectre de l'autisme a doublé, passant de 4 à 8 unités d'enseignement dédiées. Ainsi, un binôme composé d'une Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA) et d'une Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme (UEEA) est désormais implanté sur les quatre principaux bassins de l'académie, couvrant efficacement les besoins du territoire. Ces dispositifs offrent un encadrement adapté pour des jeunes dont les besoins singuliers ne peuvent être pleinement satisfaits par les moyens traditionnels tels que les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), les Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) ou les unités d'enseignement externalisées (UEE).

Un dispositif scolaire, éducatif et thérapeutique adapté

L'UEEA permet d'accueillir des enfants présentant des troubles substantiels dans leurs relations sociales, la communication et le comportement, pour lesquels l'accompagnement en ULIS et/ou avec une aide humaine est insuffisant.

Grâce à la coordination entre les équipes éducatives et les professionnels médico-sociaux, chaque élève bénéficie d'un projet individualisé d'accompagnement (PIA). Ce projet comprend à la fois des objectifs éducatifs, thérapeutiques et scolaires, en lien avec les recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS). Les enfants sont scolarisés à temps plein au sein de cette unité, et les interventions sont modulées entre temps collectifs et individuels selon leurs besoins.

Un partenariat actif entre l'Éducation nationale et l'ARS La Réunion

Ces dispositifs UEMA et UEEA sont le fruit d'un partenariat actif entre l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le rectorat. Ils reposent sur l'expertise des associations gestionnaires du secteur médico-social, telles que l'Association Frédéric Levavasseur, l'association Claire Joie, et l'association Père Favron, qui assurent l'accompagnement et la gestion de ces dispositifs ouverts pour cette rentrée.

Cette visite a mis en avant la coopération étroite entre les services de l'Éducation nationale, de l'ARS, et des autres partenaires que sont la commune de Saint-Pierre et les associations gestionnaires. Ce partenariat est essentiel au bon fonctionnement de ces dispositifs.

Le financement de l'ARS, à hauteur de 140 000 euros par an, permet notamment de recruter des personnels spécialisés pour accompagner les enfants (éducateur spécialisé et accompagnant éducatif et social).

Le rectorat finance un poste de professeur des écoles spécialisé et un accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESH). La prise en compte de ces élèves par l'équipe pédagogique et la communauté éducative de l'école d'implantation est essentielle. Le projet d'école prend en considération les besoins spécifiques de ces élèves. Leurs parents sont pleinement parents d'élèves de l'école.

La mairie quant à elle prend en considération l'installation matérielle de qualité de ce dispositif dans les locaux sur la durée de la journée d'école. Cette coopération multi-partenariale est centrale.

Le plan des 50 000 solutions consacre un budget de 7,6 millions pour soutenir l'intégration et le maintien des enfants en situation de handicap dans leur scolarité. Ce soutien se matérialisera prochainement par une augmentation accrue des interventions médico-sociales au sein des écoles (pôle d'appui à la scolarisation, IME en milieu scolaire...).

L'ARS poursuivra son accompagnement avec la création de

- 4 nouvelles unités d'enseignement autisme pour les prochaines années ainsi

que 2 dispositifs permettant de favoriser la scolarisation des enfants et développer leur autonomie, en lien avec l'académie.

- 170 places de service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) pour la période 2024-2030.
- 147 places dans les établissements d'enfants pour compléter les solutions à destination de ce public.

Ce sont ainsi 16 millions supplémentaires qui seront consacrés sur la durée du plan à l'accompagnement d'enfants porteurs de handicap.

De nombreux dispositifs en faveur de l'inclusion des élèves en situation de handicap

À cette rentrée 2024, plus de 8 700 élèves en situation de handicap sont scolarisés en établissement scolaire dans l'académie. Leur nombre est en progression régulière de 10 % chaque année.

Il faut ajouter à cet effectif plus de 1 100 jeunes scolarisés en unité d'enseignement (UE) dans les établissements médicosociaux, en interne ou en UE externalisée.

Structures spécialisées centrées sur la prise en compte de la difficulté scolaire persistante, les SEGPA contribuent à l'élaboration de parcours inclusifs pour près de 2 500 collégiens.

S'ajoutent à ces effectifs tous les jeunes qui, pour une raison de santé, sont empêchés de fréquenter un établissement scolaire de manière temporaire ou durable et pour lesquels une scolarisation alternative ou une assistance pédagogique à domicile ou en unité de soins sont assurées.

Afin de répondre aux besoins éducatifs de ces élèves, de nombreux dispositifs existent :

- Des équipes mobiles d'appui médico-social à la scolarisation (EMAS) pour les élèves en situation de handicap.
- Les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD).
- Un pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE).
- 262 unités locales d'inclusion scolaire (ULIS) en école, collège et lycée.
- 8 unités d'enseignement maternelles et élémentaires autisme.
- L'attribution de matériel pédagogique adapté apportée par l'académie à 1 000 élèves.
- Les aménagements d'examens et de concours,
- ainsi que 70.000 heures d'aide humaine dispensée chaque semaine, par près de 3 000 accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESH).

Contacts presse Service communication du rectorat

Tél : 0692 42 42 68
Mél : ce.communication@ac-reunion.fr

Service Communication ARS

Tél. : 06 92 66 61 20
Mél. : ars-reunion-communication@ars.sante.fr